

# SALLE DU GRAND CONSEIL

Rénovation et mise en conformité  
des salles et des accès publics  
des bâtiments de l'Hôtel de Ville  
2018-2022





# SALLE DU GRAND CONSEIL

---

Mesdames et Messieurs les  
députés, prenons la résolution  
d'accomplir consciencieusement  
notre mandat...

## Table des matières

6	Préface
10	Le Grand Conseil
13	Histoire
24	Projet architectural
28	Spécificités du projet





## Émotion

Conseil des Deux-Cents, Conseil représentatif, Assemblée constituante et enfin Grand Conseil : ces murs ont la mémoire de trois siècles de délibérations. Inaugurée en 1703, cette salle n'a été rénovée qu'à trois reprises au fil de l'Histoire : en 1873, en 1961 et aujourd'hui.

Y pénétrer équivaut à retrouver un bercail. Que les débats y résonnent de nouveau dès à présent procure une réelle joie, davantage même : de l'émotion pure. Cette émotion est l'aboutissement d'un long chemin, depuis la première étude de faisabilité en 2010 en passant notamment par le concours d'architecture, la réalisation du devis général, l'acceptation du projet de loi par le Grand Conseil jusqu'à l'ouverture du chantier, en juillet 2018.

La verrière renforce la relation étroite entre ce qui se décide ici et ce qui est ressenti au-dehors. Le dôme laisse plonger la lumière depuis le haut. La chaleur du bois clair et la noblesse de la pierre verte se fondent en un alliage parfait. Et, au-delà de l'esthétique : du confort à l'accessibilité, de la disposition de la salle à sa sécurité, de l'optimisation énergétique à la modernisation du système de vote, ce nouvel écrin fait honneur à la fonction de celles et ceux qui le fréquentent.

Puissent ces murs continuer à inspirer des délibérations fructueuses. Avec dans le viseur, toujours, le bien de l'ensemble de la population genevoise.

**Serge Dal Busco, Président du Conseil d'État**



ALABAMA



## Après des années d'efforts

L'année 2022 est à marquer d'une « pierre verte » pour le Grand Conseil de la République et canton de Genève. Un projet d'envergure trouve son aboutissement après trois ans de labeur.

Initiée par l'ancien président du Parlement Guy Mettan, la rénovation et la transformation des bâtiments de l'Hôtel de Ville, dont l'emblématique salle du Grand Conseil, sont une réussite tant par la réalisation architecturale que par la modernité apportée aux travaux des membres du Parlement.

Le Grand Conseil genevois, nomade depuis août 2018, retrouve son Hôtel de Ville avec enthousiasme. La nouvelle salle allie l'esthétisme aux technologies de pointe et met en exergue le savoir-faire horloger de notre canton et notre attachement à la Genève internationale.

Je vous invite à découvrir cette réalisation au fil des pages de cette plaquette commémorative.

J'adresse mes vifs remerciements à celles et ceux qui ont œuvré à la concrétisation d'une entreprise aussi complexe en gardant à l'esprit le caractère institutionnel que doit refléter cet ouvrage.

Que l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation météorologique mondiale et le Centre international de conférences de Genève soient remerciés d'avoir hébergé notre Grand Conseil itinérant durant ces années de travaux rendus d'autant plus difficiles en raison de la situation pandémique.

Je relève aussi la magnifique restauration de la salle des Pas-Perdus qui illustre le soin accordé à la conservation de notre patrimoine cantonal.

Nous nous réjouissons aussi d'accueillir à nouveau le Conseil municipal de la Ville de Genève à l'Hôtel de Ville selon une tradition bien établie.

Puisse ce nouvel écrin nous permettre de faire servir nos travaux au bien de la patrie qui nous a confié ses destinées.

**Diego Esteban, Président du Grand Conseil**

## Le Grand Conseil de la République et canton de Genève est le Pouvoir législatif du canton

### Le mode d'élection du Grand Conseil

Avec l'entrée en vigueur de la Constitution du 14 octobre 2012, le Grand Conseil est élu pour des périodes de cinq ans, les élections ayant lieu au printemps. Le Grand Conseil est composé de 100 membres. Il comprend aussi des députées et députés suppléants dont le nombre varie en fonction de la représentation des groupes au sein des commissions parlementaires.

Le Grand Conseil est élu par le corps électoral genevois composé des personnes de nationalité suisse âgées de 18 ans révolus domiciliées dans le canton ainsi que des personnes domiciliées à l'étranger qui exercent leurs droits politiques fédéraux dans le canton.

L'élection a lieu au système proportionnel avec un quorum fixé à 7%. Cela implique que toute liste doit obtenir au moins 7% des suffrages exprimés pour obtenir des sièges au Grand Conseil. Il y a actuellement sept groupes au sein du Parlement cantonal.

—  
**Le Grand Conseil est élu pour des périodes de cinq ans.**

### L'organisation du Grand Conseil

Chaque année, le Grand Conseil procède à l'élection de son Bureau, composé d'un membre par groupe. Le Bureau comprend les fonctions suivantes: une présidence, une première vice-présidence, une deuxième vice-présidence et des membres.

Une fois élu, le Bureau du Grand Conseil est responsable du bon déroulement des travaux du Grand Conseil ainsi que de sa représentation.

Le Grand Conseil se réunit dans sa salle en sessions plénières toutes les trois semaines, exception faite de la pause estivale. Les sessions sont composées de plusieurs séances (en général cinq) et se déroulent sur deux jours, le jeudi et le vendredi. Le public peut assister aux débats depuis la tribune du public située dans la galerie supérieure de la salle. La presse dispose de places spécifiques dans la partie ouest de la galerie.

Les commissions parlementaires, au nombre de 23, mènent leurs travaux selon un rythme hebdomadaire et se réunissent dans les différentes salles de l'Hôtel de Ville (salle de l'Auditeur, salle du Commissaire général, salle Moïse-Ducommun, salle des Fiefs et salle Nicolas-Bogueret). Les résultats de leurs travaux sont débattus et votés lors des sessions plénières.

Le Parlement est assisté dans ses travaux par le Secrétariat général du Grand Conseil placé sous la responsabilité du Sautier.

Salle du Parlement  
de 1961 à 2018



### Les fonctions du Grand Conseil

La principale fonction du Grand Conseil est de légiférer, c'est-à-dire qu'il a la compétence de modifier des lois ou d'en proposer de nouvelles. Le Grand Conseil peut aussi interpeller le Conseil d'État (gouvernement cantonal) en adoptant des motions ou en lui adressant des questions ou lui demander d'étudier un sujet particulier par le biais d'un postulat. Il peut faire des déclarations en adoptant des résolutions. C'est également le Parlement qui examine les initiatives populaires auxquelles il a la possibilité d'opposer des contre-projets.

—  
**La principale  
fonction du  
Grand Conseil  
est de légiférer.**

Une autre fonction importante du Grand Conseil réside dans la haute surveillance qui intervient notamment lors de l'examen des comptes et du budget de l'État. Par ailleurs, la Commission de contrôle de gestion exerce, par délégation du Grand Conseil, la haute surveillance parlementaire. Elle est principalement chargée d'examiner et de surveiller la gestion du Conseil d'État ainsi que l'activité de l'administration centralisée et décentralisée.

En dehors des élections judiciaires générales, le Grand Conseil est appelé à élire les magistrates et magistrats du pouvoir judiciaire lors d'élections complémentaires.

Depuis janvier 2022, c'est dans la salle entièrement rénovée que le Grand Conseil se réunit pour exercer ses compétences.

Secrétariat général du Grand Conseil

## Les salles historiques du Grand Conseil

L'Hôtel de Ville de Genève procède d'un ensemble de bâtiments édifiés en plusieurs étapes entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, puis transformés au cours des XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Construit à l'origine par la commune, il a servi de siège à tous les gouvernements successifs jusqu'à celui du canton, sans jamais changer d'affectation. Il présente des aspects fortifiés médiévaux, des éléments de style Renaissance, des parties d'architecture classique et désormais également contemporaine.

Le récent chantier est intervenu, de façon différenciée et à des degrés divers, sur plusieurs espaces, tous situés aux abords de la salle du Grand Conseil, mais bien distincts par leur ancienneté, leur aspect et leur utilisation.

Il convient donc de revenir brièvement sur l'histoire de ces salles et sur les découvertes que ces importants travaux ont occasionnées.

Salle du Parlement  
avant 1961



### L'actuelle salle dite des Pas-Perdus

Il s'agit de la partie la plus ancienne de l'Hôtel de Ville, située au cœur de l'ensemble qui s'est constitué progressivement en entourant la salle, dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Adossée à la tour Baudet construite en 1455-1456, cette salle était destinée à réunir les Conseils. Elle était éclairée, du côté de l'actuelle rue Henri-Fazy, par des fenêtres à croisée, dont les vestiges ont été retrouvés lors des sondages effectués par le Service cantonal d'archéologie à l'occasion de ce dernier chantier, tout comme la trace d'une cheminée médiévale, contre la paroi nord.

La salle des Pas-Perdus n'a conservé, au fil des siècles, que sa pièce maîtresse, un plafond en sapin, mouluré et polychrome, dont l'ossature est constituée de quatre hauts sommiers, dont deux engagés dans les murs nord et sud, de poutres moulurées et sculptées à leurs extrémités, de solives et de couvre-joints qui forment un réseau de faux caissons.

—  
**Sa pièce maîtresse,  
un plafond en  
sapin, mouluré et  
polychrome.**

On a constaté, à la lumière des dernières observations, que ce plafond avait subi de nombreuses interventions, en particulier par l'introduction d'éléments de renfort en métal.

Les analyses stratigraphiques des couches picturales des différentes parties du plafond ont donné peu d'informations fiables, parfois même contradictoires, et il n'a pas été possible de reconstituer une suite chronologique. Il est fort probable que le plafond était à l'origine en bois naturel, comme cela se faisait très couramment, et que, suite aux travaux de renforcement, il ait été repeint en « faux bois » pour masquer ces interventions. Cette hypothèse a permis de réinterpréter le rendu du faux bois de manière simplifiée, plus contemporaine et dans un ton plus clair, proche du bois naturel, sur l'entier de la poutraison.

En parallèle, un nouveau système de renforcement de la structure en bois a été mis en œuvre par-dessus dans l'épaisseur du plancher. Il est totalement invisible tant depuis la salle des Pas-Perdus que depuis la salle Mozart située juste au-dessus.

Lors du récent chantier, la salle a retrouvé son ancienne forme, presque carrée, par la suppression d'éléments rapportés à l'occasion des travaux des années 1960. En revanche, malgré les investigations menées, il n'a pas été possible de connaître l'aspect d'origine de ses parois. Un unique fragment de décor peint du XV<sup>e</sup> siècle, au-dessus de la porte donnant accès à la salle du Conseil d'État, représente les armoiries de Genève tenues par deux anges, inscrites dans un quadrilobe.



Ces motifs se détachent sur un fond rouge, une particularité qui se retrouve également dans le cycle peint au début du XVI<sup>e</sup> siècle, sur les parois de la salle du Conseil d'État. En l'absence d'indices vraiment fiables, ce décor polychrome a été une importante source de réflexion et d'inspiration pour la remise en couleur de la salle des Pas-Perdus et le choix du rouge brique pour les caissons du plafond.

Tout en ménageant les encadrements en molasse apparente, les murs ont été entièrement enduits d'un crépi traditionnel brossé à la chaux, dans une teinte assez soutenue pour supporter la masse du plafond historique.

---

## La salle a retrouvé son ancienne forme, presque carrée.

Si le sol d'origine n'est pas documenté, les photos d'archives de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle montrent la présence d'un parquet. La reprise d'un sol en bois clair auquel s'ajoute un nettoyage soigneux des vitraux en grisaille apportent plus de luminosité dans cette salle.



### **La nouvelle salle dite des Deux-Cents et son salon**

Cet espace tout en longueur s'inscrit dans l'une des deux ailes en L, construites autour des années 1620, afin d'agrandir les bâtiments d'origine. Les nouvelles façades nord et ouest donnent sur les actuelles rues de l'Hôtel-de-Ville et Henri-Fazy. Au fil des siècles, cet espace a eu différentes affectations avant d'être divisé en petits bureaux destinés aux huissiers et au service du Grand Conseil durant les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle.

Lors du récent chantier, les décrépiages ont permis de retrouver, d'une part, la façade médiévale occidentale et les traces, répondant à celles dégagées dans la salle des Pas-Perdus, de deux anciennes fenêtres à meneaux, et, d'autre part, la porte donnant accès au passage aménagé sur l'ancienne porte Baudet. Les vestiges des fenêtres ne sont plus visibles. Seule l'arche condamnée, dans la paroi ouest, rappelle l'ancien passage. La dépose des faux plafonds en plâtre a mis au jour le beau plafond du XVII<sup>e</sup> siècle, avec son réseau serré de solives et sa teinte grise, typique de cette époque. Nettoyé et restauré, ce plafond constitue désormais l'identité forte de cet espace divisé en deux parties qui servira de lieu de réunion et de retrait pour les députés.

Les menuiseries des fenêtres de cette salle ne sont pas très anciennes puisqu'elles datent du XX<sup>e</sup> siècle ; elles sont cependant en bois dur, de belle facture et dans un état de conservation satisfaisant. L'option a été prise de les restaurer et de les adapter avec un verre à très haute performance thermique. Tout comme dans la salle des Pas-Perdus, les murs ont été recrépis de manière traditionnelle et les sols recouverts de parquets.

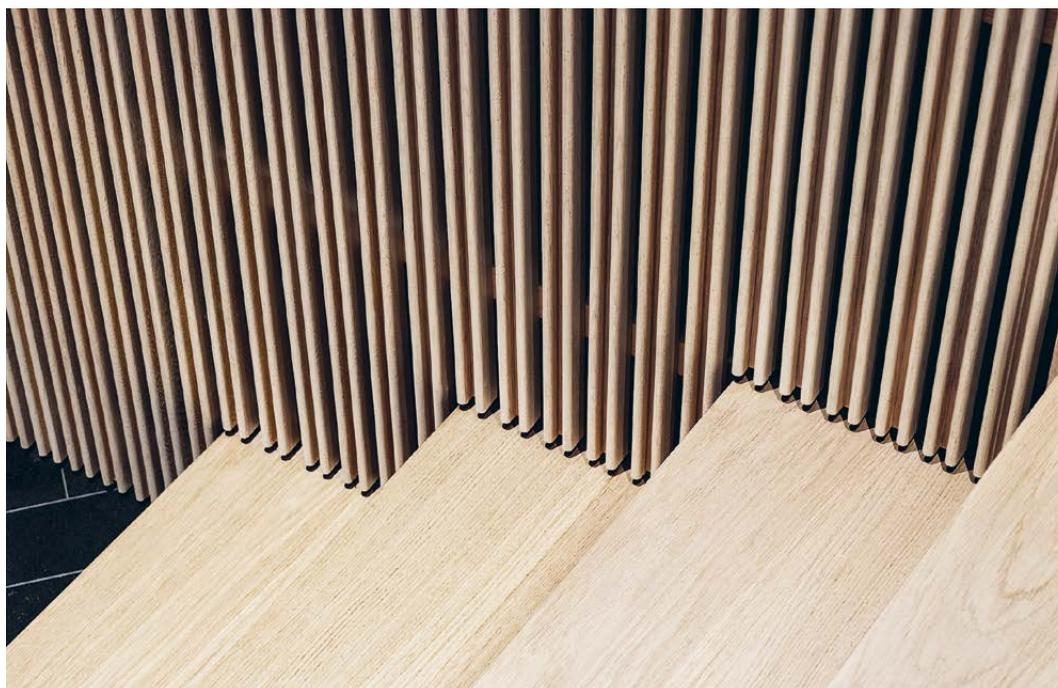
—  
**La dépose des faux plafonds en plâtre a mis au jour le beau plafond du XVII<sup>e</sup> siècle.**

**La nouvelle salle dite Adhémar-Fabri  
(précédemment boxes des partis politiques)**

L'imposant plafond à poutres maîtresses et solives de sapin de cette salle datant également du XVII<sup>e</sup> siècle avait été maltraité lors d'une intervention de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, notamment par une opération de sablage du bois. Sa remise en état est inspirée du plafond de la même époque de la salle des Deux-Cents, en maintenant l'ensemble de la poutraison et en la peignant du même gris. Ainsi remise en valeur, la salle est destinée à accueillir les bureaux des huissiers caractérisés par un mobilier fait sur mesure.

Parquets et fenêtres ont été traités de la même manière que ceux de la salle des Deux-Cents.

—  
**Sa remise en état  
est inspirée du  
plafond de la même  
époque de la salle  
des Deux-Cents.**





### La salle des Fiefs

Cette grande salle voûtée, située juste en dessous de la salle des Pas-Perdus, était, durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, affectée à la cuisine, en lien avec la salle des Festins qui se trouvait à l'emplacement des actuels trois salons (Jaune, Bleu et Alabama). Au XIX<sup>e</sup> siècle, cet espace a été réhabilité et dédié aux archives, tout comme le rez-de-chaussée de la tour Baudet (actuel café Papon), d'où son nom de salle des Fiefs. C'est au cours du XX<sup>e</sup> siècle, au moment de l'installation des archives à l'ancien Arsenal, que cette salle devient une salle de commission du Grand Conseil.

Les travaux ont consisté en un crépissage traditionnel des murs et un badigeon à la chaux, y compris sur les parements en molasse;

les analyses ont en effet montré que les molasses étaient à l'origine protégées par un lait de chaux.

Le sol a été remplacé par un parquet à chevrons identique à celui de l'étage supérieur.

—  
**La salle des Festins se trouvait à l'emplacement des actuels trois salons (Jaune, Bleu et Alabama).**



### La nouvelle salle du Grand Conseil

Le bâtiment de style classique qui forme l'aile sud du quadrilatère de l'Hôtel de Ville a été construit en 1701-1703 en vue, principalement, d'abriter la salle du Conseil des Deux-Cents au premier étage. La salle du Conseil était surmontée à l'origine d'un plafond à l'impériale orné de stucs et peint en blanc, rehaussé de corniches dorées. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs opérations ont restauré ou modifié ces décors, mais l'ensemble a entièrement disparu lors d'une transformation extrêmement lourde exécutée entre 1958 et 1961. Durant ce chantier, la charpente du XVIII<sup>e</sup> siècle a été remplacée par un ouvrage en béton, tandis que la disposition et l'aspect de la salle ont été totalement revus.

Cette salle ayant perdu sa substance patrimoniale ancienne et son réaménagement correspondant à l'image du projet lauréat du concours, les recommandations de l'Office du patrimoine et des sites se sont limitées aux façades de l'édifice et à sa couverture qui a eu la chance de pouvoir bénéficier des dernières productions de tuiles plates de Bardonnex. Les vitraux des années 1960 ont été déposés et soigneusement conservés.

Dans l'aile orientale du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'ouvrant sur la cour centrale, l'ancienne salle dite de la Reine au XIX<sup>e</sup> siècle devenue la buvette des députés en 1960 a été entièrement rénovée pour accueillir la nouvelle salle de réunion appelée salle Nicolas-Bogueret.

**Isabelle Brunier, historienne**

**Babina Chaillot Calame,  
conservatrice cantonale des monuments**

**Avec la contribution de Noémie Sakkal Miville,  
architecte – conservatrice et directrice adjointe**

—  
**Les vitraux des  
années 1960 ont  
été déposés et  
soigneusement  
conservés.**





## Les nouvelles salles du Grand Conseil

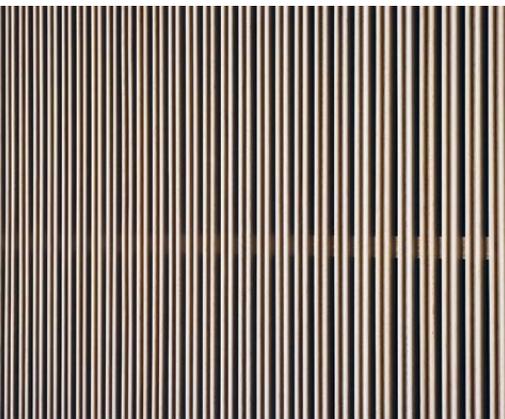
L'âme et le caractère exceptionnels de l'Hôtel de Ville doivent autant aux gens et aux institutions qui l'ont animé durant cinq siècles qu'à son architecture, résultat de nombreuses extensions et transformations réalisées au fil du temps. Commencée au XIV<sup>e</sup> siècle, sa construction a peu à peu agrégé divers corps bâtis, créant la richesse, mais aussi la complexité actuelle de l'édifice classé.

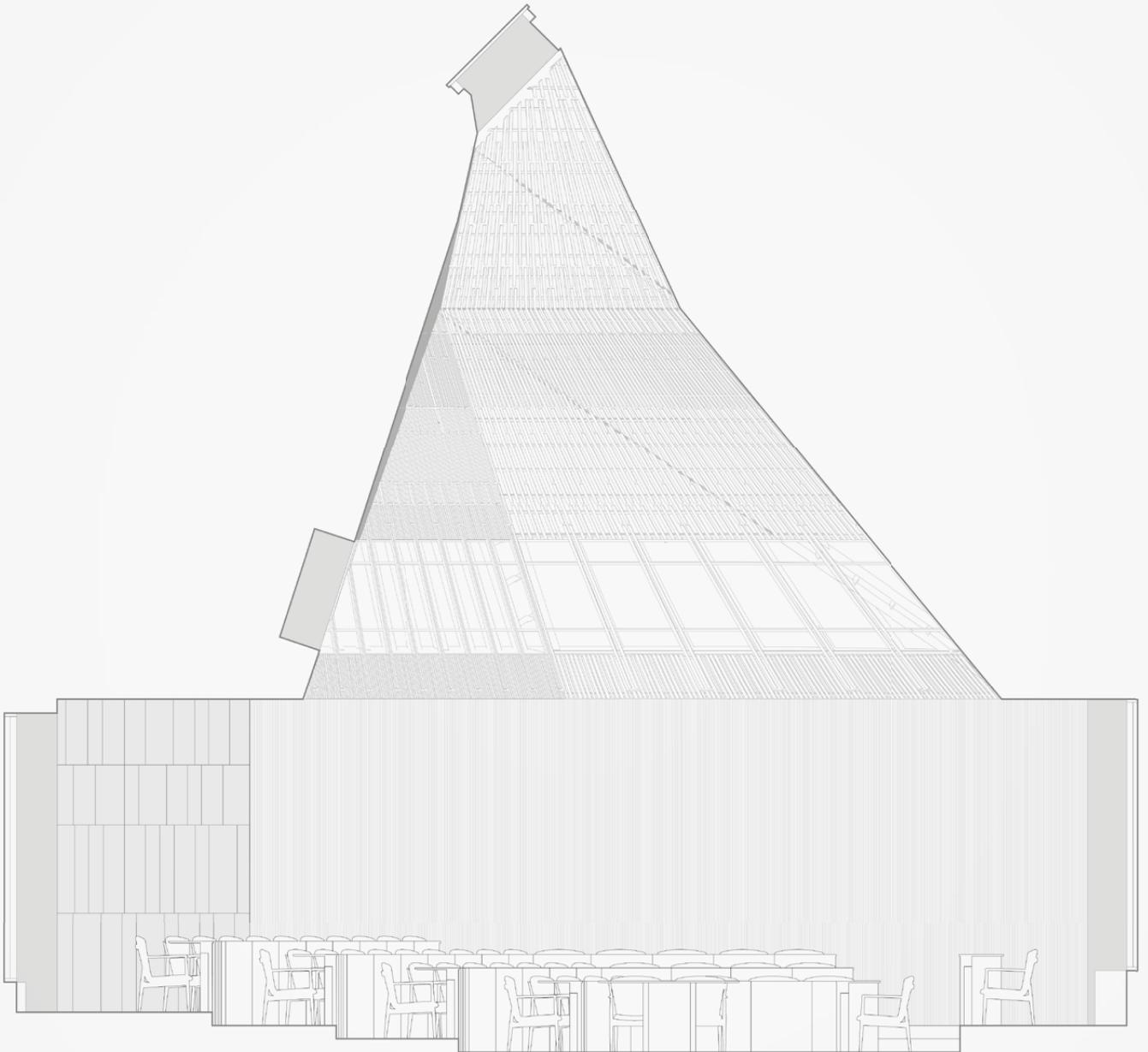
La rénovation des locaux dédiés au Grand Conseil fut confiée au bureau Bonhôte Zapata suite à un concours organisé en 2011. Entreprise pour réorganiser la salle du Parlement, la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et renouveler ses équipements techniques, elle a conduit à repenser les relations et la cohérence de l'ensemble des espaces qui lui sont associés. Le projet se veut un hommage à la substance historique du bâtiment tout en apportant les améliorations fonctionnelles et architecturales correspondant à une institution parlementaire contemporaine.

Pensée comme un écrin glissé dans l'ancien édifice, la salle du Grand Conseil a été agrandie et occupe désormais l'entier des étages supérieurs de l'aile sud du bâtiment. Elle est coiffée d'un dôme occupant tout le volume du toit et débouchant sur une verrière zénithale ; ses faces sont ouvertes sur une galerie où le public peut assister aux sessions.

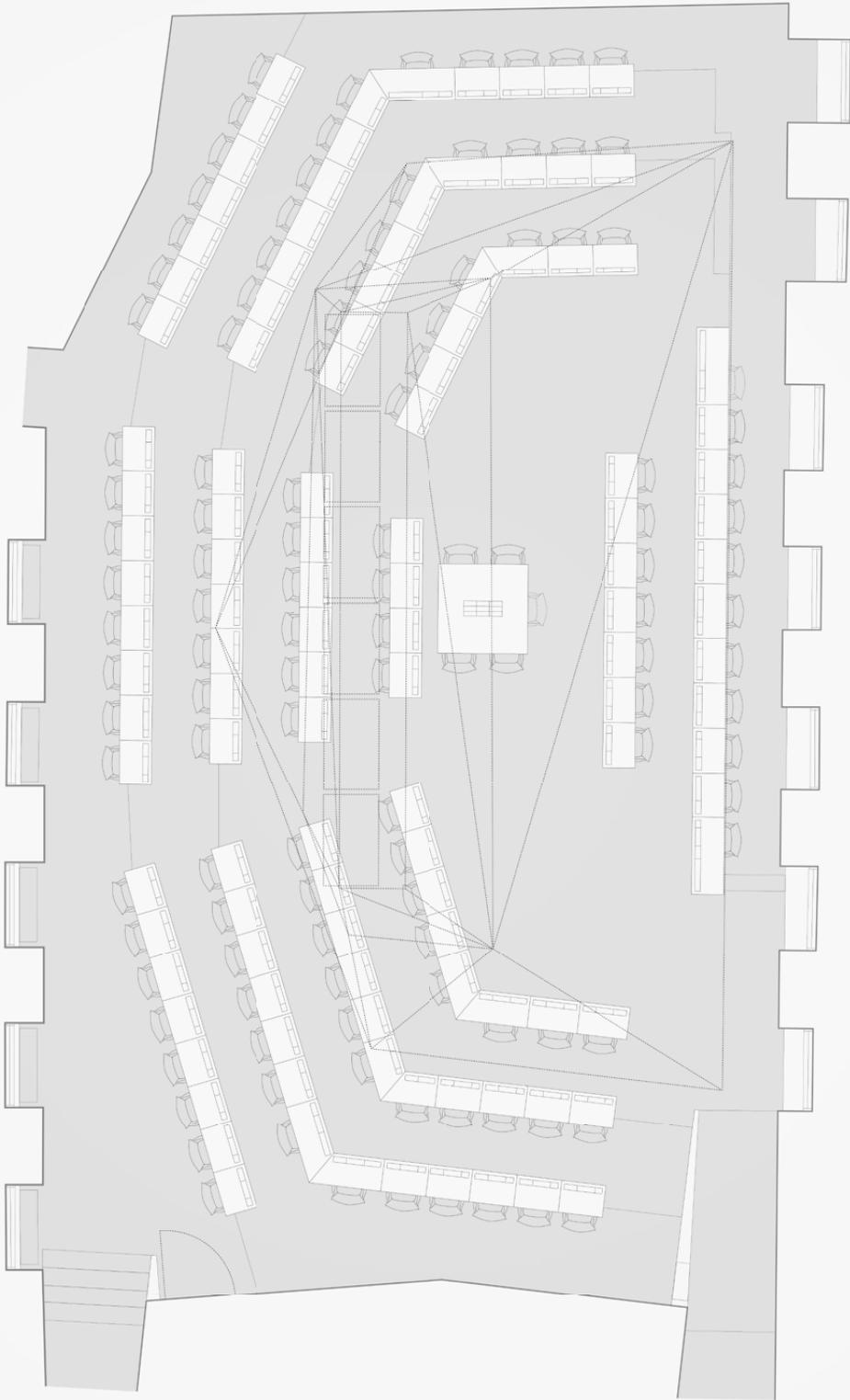
Pour favoriser un débat porté sur l'échange et la convivialité, les pupitres ont été disposés en hémicycle face à la ville désormais visible grâce au remplacement des anciens vitraux par de nouveaux vitrages transparents.

La chaleur du bois, extensivement utilisé dans la salle, est conjuguée avec la fraîcheur apportée grâce à l'important travail opéré sur la lumière, tant naturelle qu'artificielle. Les parois en lames de chêne massif contribuent au confort acoustique. Sur les faces du dôme, à la manière d'un abat-jour, ces lames filtrent la lumière produite par une toile tendue rétroéclairée.





Coupe transversale



Le mobilier fixe, la tribune présidentielle et les pupitres, également en chêne, complètent et unifient architecturalement le nouvel ensemble dont l'atmosphère est voulue simultanément solennelle par ses dimensions et confortable par sa matérialité. Deux massifs recouverts de marbre vert, situés à deux extrémités de la salle, assurent une fonction structurelle et contiennent des locaux de service, dont l'ascenseur et un nouvel escalier.

Un travail soigné sur les sols, la fluidité des parcours et les matériaux a permis d'assurer la cohérence de l'ensemble des interventions. Les pièces à valeur patrimoniale ont ainsi été restaurées et intégrées au projet dans un esprit revalorisant leur substance historique, tout en leur donnant une habitabilité adaptée aux besoins d'aujourd'hui et à leur fonction institutionnelle.

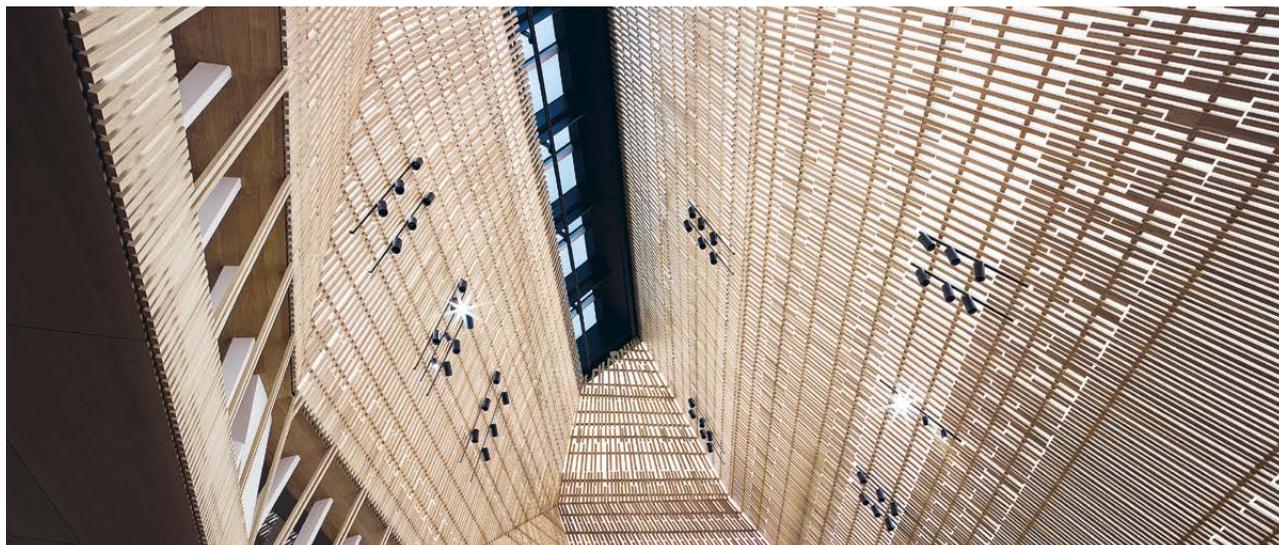
Il a été proposé de remettre le plancher de la salle Mozart à son niveau d'origine, pour lui rendre sa relation première avec les pièces adjacentes. La salle des Pas-Perdus a retrouvé ses dimensions grâce à la reconstruction des

deux murs supprimés dans les années 1960. Le traitement de son plafond et de ses parois ainsi que la pose d'un plancher en chêne en ont fait une vraie pièce, invitant au séjour et permettant l'organisation de réceptions ou d'autres manifestations. Le même esprit a prévalu dans les salles situées sur la rue Henry-Fazy dont on a dégagé les plafonds anciens. Une porte vitrée entre la salle des Deux-Cents et le nouveau salon des députés permet de redécouvrir ces deux pièces dans une nouvelle proportion. Le relogement de la salle Nicolas-Bogueret dans l'aile est de l'Hôtel de Ville lui a permis de retrouver une dimension et un traitement dignes de sa fonction. Elle abrite le Mémorial du Grand Conseil et le mécanisme de l'horloge qui donne l'heure dans la salle attenante. Le déplacement de la cafétéria au rez-de-chaussée, enfin, en relation directe avec les salons historiques, la terrasse de la Treille et la cour dans une nouvelle position plus exposée marque une volonté de rapprochement des activités du Grand Conseil avec la vie de la Cité.

**Bonhôte Zapata Architectes**

—  
**Pour favoriser un débat  
 porté sur l'échange  
 et la convivialité,  
 les pupitres ont été  
 disposés en hémicycle.**





## Le dôme de la salle du Grand Conseil et la lumière

Le dôme surplombant la salle du Grand Conseil est un élément majeur de la transformation. La création de ce volume élevant l'espace de la pièce jusqu'au faite du bâtiment a été possible grâce à la suppression du plafond en béton de l'ancienne salle sur lequel étaient stockées des archives.

Le réglage de sa forme particulière fut un défi. Il résulte du raccord qu'il a fallu opérer entre la géométrie irrégulière des parois de l'ancienne salle, son nouveau plan en hémicycle et la toiture simple à deux pans du bâtiment. Le résultat est un polyèdre débouchant sur une verrière en toiture, dont les faces sont traitées comme une grande lampe illuminant la salle.

Les parois du dôme sont adossées à la charpente métallique supportant la galerie du public. Elles sont constituées de caissons dotés de bandes d'éclairage LED et couverts d'une toile diffusante type Barisol, dont la lumière est filtrée par un réseau de lames en chêne massif. Le «tissu» formé par ces lames de largeur, longueur et disposition variables agit comme un grand abat-jour et s'inspire, dans son esprit, autant des coupes ajourées de l'architecture

antique que des lanternes destinées à tamiser la lumière. Les lames, convergeant toutes vers le sommet du dôme sans se rejoindre, produisent un trompe-l'œil donnant une sensation dynamique d'élévation et augmentant la hauteur perçue du volume.

Une difficulté fut d'apporter avec précision l'intensité et la qualité de lumière requises pour le travail sur chaque pupitre. Pour cela, en complément de la lumière provenant du dôme, des sources ponctuelles de lumière directionnelle ont été disposées sur ses parois et sous les parties planes du plafond.

La vibration produite par l'image finale du dôme provient de la conjugaison d'une conception contrôlée jusqu'à la dernière pièce par une modélisation 3D sophistiquée avec une mise en œuvre entièrement réalisée artisanalement sur place.

De jour, les fenêtres redonnent un lien visuel entre la salle et la ville de Genève en contrebas. De nuit, grâce au dôme illuminé qu'on peut apercevoir depuis l'extérieur, elles révèlent ainsi aux Genevois que des débats sont en cours.

## Les fauteuils

Un temps et un soin particuliers furent accordés au choix du fauteuil de la salle du Grand Conseil; il s'est finalement porté sur le modèle FJ 51, dessiné par l'architecte et artiste danois Finn Juhl. Pour ce faire, une sélection d'une douzaine de fauteuils fut mise à disposition pendant plusieurs séances réunissant députés, utilisateurs du bâtiment et mandataires. Ceux-ci ont essayé et examiné chacun d'entre eux sous tous les angles: esthétique, confort, fabrication et durabilité.

L'ambiance de la salle du Grand Conseil est voulue proche de celle d'une « chambre » parlementaire, où la solennité de la fonction ne doit pas exclure un sentiment de confort et de convivialité. C'est ce qui a conduit à chercher un siège dont le style semble familier et l'éloigne de l'impersonnalité d'une chaise de conseil d'administration ou de l'inconfort d'un banc d'auditoire. Les fauteuils devaient avoir un raffinement et des finitions en adéquation avec leur fonction tout en restant légers, facilement appropriables et agréables à utiliser. La combinaison du bleu roi et du noyer donne au fauteuil une élégance qui nous a paru convenir à son usage dans une assemblée parlementaire.

Il est à noter que l'histoire particulière de cette chaise contribue au récit de la création de la nouvelle salle. Elle a été dessinée à l'origine

en 1951 comme un modèle exclusif destiné à la salle du Conseil des Tutelles (*Trusteeship Council Chamber*) du siège new-yorkais des Nations Unies, dont l'aménagement a été intégralement réalisé par Finn Juhl et offert par le Danemark. Elle n'a jamais été commercialisée. Néanmoins, les liens particuliers qui unissent les villes de New York et de Genève dans le cadre du système onusien avec Genève comme siège européen de l'ONU ont conduit le producteur House of Finn Juhl à décider de rééditer, à titre exceptionnel, une série de fauteuils pour la salle du Grand Conseil de Genève, ajoutant une dimension particulière au choix opéré.



## L'horloge du Grand Conseil

L'horloge a pour objectif de promouvoir et de valoriser la formation professionnelle à Genève, en mettant en avant les compétences et le savoir-faire des apprentis des centres de formation professionnelle. Réunis autour d'un projet commun, les apprentis ont réalisé l'identité visuelle, le design du cadran, la restauration et l'installation de l'horloge du Grand Conseil. Nous vous invitons à découvrir l'envers du décor de cette horloge.

Le design du cadran a fait l'objet d'un concours au sein d'une classe de Polydesign3D du CFP Arts. Le projet retenu se distingue par l'extrême sobriété des formes des aiguilles et des index de couleur noire, facilitant la lecture de l'heure sur le mur recouvert de pierre de Suède qui intervient comme un cadran ouvert et sans limites. Un écusson symbolique est taillé dans la pierre au centre du cadran et rappelle le canton de Genève et ses communes. L'aiguille des minutes évoque formellement la clé, qui est un des éléments constitutifs des armoiries du canton et intervient aussi comme symbole d'ouverture.

L'horloge, signée en 1885 par Ferdinand Cheneval, restaurée puis installée dans la salle Nicolas-Bogueret, provient du clocheton du château de Pregny-Chambésy. Après une cinquantaine d'années de repos, elle est réhabilitée dans les règles de l'art et le respect des traditions horlogères. Cette restauration intégrant collaborations et techniques actuelles est une des missions que poursuit l'école d'horlogerie depuis bientôt 200 ans.

Pour que cette horloge d'exception affiche et sonne l'heure de façon autonome et durable, il lui a été ajoutée une automatisation du système de remontage, de la mise à l'heure et de l'enclenchement de la sonnerie sur demande, alliant ainsi tradition et modernité. Les quelque 500 pièces nécessitant plus de 5000 heures de travail ont été conçues et fabriquées par les élèves et les enseignants de l'école d'horlogerie et de la mécatronique industrielle. L'ensemble de cette infrastructure est en acier inoxydable, symbole de durabilité et d'inaltération.

—  
**Le projet retenu se distingue par l'extrême sobriété des formes des aiguilles et des index.**





---

...et de faire servir nos travaux  
au bien de la patrie qui nous  
a confié ses destinées.

Photographies: Thomas Hensinger  
Archives: Bibliothèque de Genève  
Édition: Grand Conseil de la République et canton de Genève  
Graphisme: Paperplane  
Tirage: 1000 exemplaires





POST TENEBRAS LUX

Grand Conseil de la République  
et canton de Genève